

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LEBLOND Christine a donné procuration de vote à LE GUILLOUX Vanessa.
LEMAITRE Stéphanie a donné procuration de vote à FOSSEY Flavie.
YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.3 – Locations

Autoriser M. Le Maire à conclure un Bail Emphytéotique Administratif avec la SAS Enviem Retail France pour la mise à disposition d'un terrain à Saint-Germain-sur-Ay plage dans le cadre de l'aménagement d'une micro-station essence
- Délibération n° DEL2023-05-07-

M. Le Maire donne la parole à son premier adjoint, délégué aux Travaux et à l'Environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Il informe les conseillers que dans le cadre de l'aménagement d'une micro-station essence à Saint-Germain-sur-Ay plage, sur la parcelle cadastrée Section AR, Numéro 134, d'une superficie de 7 A 85 Ca, il convient d'autoriser M. Le Maire à contractualiser avec l'entreprise Enviem Retail France par le biais d'un bail emphytéotique pour la mise à disposition de ce terrain.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Article 1^{er} : de mettre à disposition la parcelle cadastrée Section AR, Numéro 134, d'une superficie de 7 A 85 Ca à l'entreprise Enviem Retail France, représentée par M. Sven VAN DEN BRANDEN pour un euro symbolique ;

Article 2 : de conclure un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans avec l'entreprise Enviem Retail France ;

Article 3 : les lots Génie Civil et Voiries et Réseaux Divers sont à la charge de la commune ;

Article 4 : l'entreprise Enviem Retail France devra investir, gérer et entretenir la micro-station essence pendant toute la durée du bail ;

Article 5 : le bail prendra effet à la date de signature par les deux parties ;

Article 6 : l'acte notarié sera rédigé par l'étude notariale de maître Damien LEONARD, notaire à Lessay ;

Article 7 : les frais notariés seront à la charge de l'entreprise Enviem Retail France SAS, 9001 route de Vendeville, 59175 Templemars ;

Article 8 : d'autoriser M. Le Maire à signer cet acte notarié ainsi que toutes pièces administratives se rapportant à ce dossier.

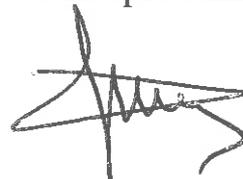
Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.